



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 26/01/2024

Service Prévention Éducation aux
Risques et Gestion de Crise

Bureau Sécurité Routière et Transports
Exceptionnels



**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Travaux dans Rouen du 22/01 au 17/03 2024

Du 22 janvier au 17 mars 2024 :

Phase 1 :

- Neutralisation de la voie Nord dans le sens Bonsecours vers Rouen à partir du 82 route de Bonsecours jusqu'à la voie de tourne à droite vers la rue Henri Rivière.
- De la voie de tourne à droite vers la rue Henri Rivière.

Phase 2 :

La voie de droite est neutralisée entre le 2 et le 10 rue Henri Rivière puis rétablie à l'avancement des travaux.

1.2.2 La rue Henri Rivière est barrée à partir du 10 jusqu'au 24.

1.2.3 La circulation est interdite dans le tronçon excepté pour les riverains et pour les véhicules et engins liés aux travaux.

1.2.4 La rue Henri Rivière est mise en impasse entre le 24 et la rue du Mont Gargan et son sens unique est suspendu entre le 24 et l'entrée du cimetière.

Phase 3 :

La voie Est est neutralisée entre le 24 rue Henri Rivière jusqu'à son intersection avec la rue du Mont Gar-gan.

La voie est mise en sens unique du 24 rue Henri Rivière vers la rue du Mont Gargan.

La voie de tourne à droite de la rue du Mont Gargan vers la rue Henri Rivière est barrée.

1.3.5 La rue du Mont Gargan est neutralisée par demi-chaussée au droit du 124 rue du Mont Gargan.

1.3.6 La circulation est alternée par feux de chantier au droit du 124 rue du Mont Garga

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)